**AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance extraordinaire tenue le 3 octobre 2019, le conseil a adopté le règlement 775 intitulé « Pour déterminer les compensations pour l’exercice financier 2020 pour les travaux réalisés sur la rue Lise ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l’hôtel de ville, durant les heures d’ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 4 octobre 2019.

Mario Morin

Directeur général

**RÈGLEMENT 775**

**Certificat de publication**

Je, soussigné, Mario Morin, directeur général, déclare que l’avis public ci-annexé a été dument publié en affichant une copie au bureau municipal, au dépanneur le Rendez-vous de St-Damien et au Marché Métro, le 4 octobre 2019, ainsi que sur le site web st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 4 octobre 2019.

Mario Morin

Directeur général